

La Revue Populaire

Paraît tous les mois

ABONNEMENT :

Canada, numero : - - - 10 cts
Un An : \$1.00, - Six Mois : 50 cts

Montreal et Etranger :

Un An : \$1.50 - Six Mois : 75 cts
Par poste : Montreal et Etranger, le No 15 cts

Poirier, Bessette & Cie

Editeurs - Propriétaires,

198, Boulv. St-Laurent,

MONTREAL

Vol. 1. No 10. Montreal, Sept 1908

NOUS tous lu la dépêche suivante dans les journaux quotidiens il y a une quinzaine :

Londres, 10.—Un enfant de moins de quinze ans comparait devant le juge de police, M. Fordan, pour quelque méfait.

Avant de prononcer sa sentence, le juge fit appeler à la barre le père du gamin et lui tint ce langage :

—L'enfant est trop âgé pour que la loi m'autorise à lui donner la seule punition qu'il mérite, c'est-à-dire une bonne correction. Je serai obligé de l'envoyer en prison; mais il y a un moyen de tout arranger, vous lui donnerez le fouet vous-même.

—Oh! oui, répond le père, je le lui donnerai aussitôt rentré.

—Ah! mais non, cela ne fait pas le compte. Vous allez le lui donner ici, en présence du gardien.

Le malheureux père, alors, se met à pleurer, mais le juge, inflexible, lui dit :

—Allons, soyez un homme, fouettez votre enfant! Le gardien va faire tremper les verges pour les rendre souples et vous donnerez à votre garçon douze coups bien appliqués, espacés, des coups pleins, et quand le gardien m'aura assuré que vous avez bien exé-

cuté cette correction, je relâcherai votre enfant.



Nous l'avons tous lu, cette dépêche, mais elle n'a pas provoqué chez nous tous les mêmes sentiments et les mêmes commentaires. Car la question des punitions corporelles pour l'enfant a toujours partagé et partagera toujours les gens en plusieurs camps. Les uns considèrent, comme feu Henri IV, que rien n'est plus profitable. Ce roi écrivait à la gouvernante du Dauphin :

“ Je me plains que vous ne m'ayez pas fait mander que vous aviez fouetté mon fils, car je veux et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il sera opiniâtre ou fera quelque chose de mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus profit que cela, et que je reconnais par expérience m'avoir profité, car étant enfant, j'ai été très fouetté. C'est pourquoi je veux que vous le fassiez.”

D'autres préfèrent fouetter l'enfant que le priver de récréation. Ils chanteraient volontiers le couplet de l'aïeule :

Pour vous punir de certaine escapade,
Ces derniers jours, un maître officieux
A supprimé pour vous la promenade,
Ah! qu'autrefois on s'y prenait bien mieux!
D'un bras nerveux réclamant l'assistance,
On vous fouettait, vous rossait d'importance.

Hélas! hélas! mes chers enfants,
Il est passé, le bon vieux temps!

D'autres, enfin, répugnent absolument à toute punition corporelle. Moi, je me dis : “ Si tous les maîtres étaient parfaits et toujours justes, peut-être pourrais-je admettre qu'ils frappent les enfants coupables, mais trop de ces maîtres n'écoutent que leur caractère violent, ou porté à la partialité, ou aigri par le sort qui les a jetés dans une profession où seule la peur de la misère les retient.”



Le fouet a à peu près disparu de la série